

Compte-rendu

Objet : Conseil Pédagogique

DATE : 21/06/2022

La réunion s'est tenue en F019 de 16h à 18h avec les membres suivants :

- M FORTIN, Proviseur de l'établissement ;
- Mme MONDE, Proviseure adjointe de l'établissement ;
- Mme MARIE, DDFPT Métiers du tertiaire ;
- M MONIN, DDFPT Métiers de l'hôtellerie-restauration ;
- M GIMENO, Coordinateur EPS ;
- Mme LE GUILLY en remplacement pour la Coordination Lettres-Anglais ;
- Mme PINSON en remplacement pour la Coordination Maths-Physique-Chimie ;
- Mme BRAUD, Coordinatrice Lettres-Histoire-Géographie-EMC
- Mme SECCO, Coordinatrice Economie-gestion : Accueil, Vente, Commerce
- Mme THERON, Coordinatrice Economie-Gestion-Administration
- M MADORRE, Coordinateur Hôtellerie et restauration
- Mme KHELLAF Coordinatrice PSE
- Mme VALLEE, Référente Culture, Professeure Documentaliste

Avant d'aborder le premier point de cette réunion, M. Fortin a énoncé les différentes phases de cette rencontre entre direction et représentants disciplinaires :

Table des matières

1. STRUCTURE PEDAGOGIQUE	2
A. SECTIONS HOTELIERES.....	2
B. SECTIONS TERTIAIRES.....	2
C. TOUTES SECTIONS	2
2. REPARTITION DES MOYENS ALLOUES POUR LA RENTREE 2022	3
3. REPARTITION DES HEURES DE CHEF-D'ŒUVRE POUR LES DISCIPLINES GENERALES.....	4
4. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR	4
A. LAÏCITE	4
B. TENUE	4
C. TELEPHONE PORTABLE	4
D. CONSEIL DE CLASSE.....	4
E. RETENUE.....	4
5. QUESTIONS DIVERSES	5

Pour compléter ce compte-rendu, vous trouverez ou retrouverez les documents en lien avec ces différents points ; qui seront présentés et proposés au vote aux commissions permanentes et conseil d'administration d'ici la fin du mois de juin.

1. Structure pédagogique

a. Sections Hôtelières

Aucune modification n'a été réalisée en hôtellerie restauration, par rapport aux années précédentes. Les effectifs et nombres de sections restent identiques.

b. Sections Tertiaires

En raison des demandes d'orientation reçues par le rectorat, une modification de structure a été réalisée pour les sections du tertiaire.

- Il avait été envoyé une structure pédagogique avec trois 1MCV A/B (effectifs 24) et une 1MA (effectifs 18 élèves) au rectorat ;
- Cependant, le rectorat préconise trois 1MCV A/B (effectifs 24) et une 1MCVA supplémentaire (effectifs 12) couplé avec la première MA (effectifs 12).

La DHG a été modifiée en conséquence. Les cours de disciplines professionnelles seront assurés par option tandis que les cours de disciplines générales seront assurés en classe entière.

En fonction des demandes d'orientation et d'affectation, cette classe mi-commerce, mi-accueil sera peut-être reconduite.

A savoir que, nous effectuons la montée pédagogique des quatre 1MCV A/B de l'année scolaire 2021-2022. L'établissement ne souhaite pas reconduire la structure pédagogique d'avoir 4 1MCVA/B pour les années suivantes.

Toutes les terminales seront à effectifs de 24 élèves, exceptée la TMA (effectifs 18).

En raison de la nouvelle procédure AFFELNET, les élèves de seconde et de troisième recevront leur notification d'inscription le vendredi 1^{er} juillet. Des sessions d'inscriptions seront organisés du samedi 2 juillet au mercredi 6 juillet 12h. Il est impératif que nos élèves viennent s'inscrire afin d'éviter l'envoi de données erronées au rectorat pouvant entraîner des inscriptions extérieures (surtout en classe de première). Il en est de même pour les collégiens ; le but est d'éviter des classes surchargées (le dépassement du seuil de 24 en seconde), ou des réorientations non souhaitées (dossiers passerelle).

En effet, le 6 juillet, l'établissement devra envoyer le nombre de places disponibles et restantes de l'établissement après inscriptions. Pour ces journées d'inscriptions, des membres de l'équipe enseignante et des personnels peuvent être mobilisés, dans l'objectif d'aider les responsables légaux des élèves, dans cette démarche administrative.

c. Toutes sections

Il est apparu, au regard des notifications d'orientation transmises par le rectorat, que l'établissement sera de plus en plus amené à recevoir des classes de niveau CAP composées en majorité, voire exclusivement d'élèves issus du dispositif ULIS. Ainsi, les élèves sortant de SEGPA pourront être en seconde baccalauréat professionnel. Des moyens pédagogiques pourront être mis en place, selon les besoins. Cependant, il n'est pas prévu, à ce jour, que l'établissement ouvre un groupe classe de CAP en 3 ans. Cette possibilité répond à la transformation de la voie professionnelle mais sauf besoin particulier de l'élève, cette mesure n'est pas à préconiser.

A noter qu'il y aura moins d'élèves issus de classes ULIS en CAP HCR.

2. Répartition des moyens alloués pour la rentrée 2022

- Lettres-Anglais : Un poste BMP 18h est demandé ; Mme BARY a été sollicitée
- Lettres-Histoire-Géographie-EMC : Un poste BMP 18h est demandé, Un candidat a été identifié par le rectorat (Ce n'est pas M. Chilin)
- Arts Appliqués : Mme CANU sera à mi-temps, M. ACHILLE est reconduit pour 9h et est en attente d'un CSR dans un autre établissement ; Un poste titulaire 18h a été pourvu
- Maths-Physique-Chimie : Mme PINSON sollicitée pour le poste Fonctionnaire Stagiaire 18h, Un poste BMP 18h non pourvu à ce jour
- Lettres-Espagnol : Sollicitation d'un TZR pour le CSR de Mme MARTIN DE HERVAS en mi-temps annualisé (sera non présente au semestre 1)
- EPS : Rien à signaler
- Biotechnologies, Prévention Santé Environnement : Un BMP 18h a été une nouvelle fois sollicité par l'établissement auprès de l'inspection académique et le service de recrutement du rectorat.
- Accueil, Commerce, Vente : Parmi les 3 postes au mouvement intra-académique, seul le poste de Mme FLORELLA a été pourvu (qui ne l'était pas cette année). Il reste 5 postes (2 titulaires et 3 BMP) à pourvoir. L'établissement a fait reconduire M. BALBO, M. FREBERT, Mme BASER, M. DAGET (sous réserve de l'obtention du concours). Un candidat a été reçu par l'inspection académique pour le cinquième poste (a signé son contrat).
- Gestion-Administration : M. CARPENTIER reprenant son poste à temps plein, Mme DE OLIVEIRA sera à 14H dans notre établissement et est en attente d'un CSR entre 4 et 6h.
- Hôtellerie-Restauration :
 - Fonctionnaire Stagiaire 9h Techniques Culinaires afin de compenser le mi-temps de Mme SUCHANECKI (référente des EBEP)
 - Fonctionnaire Stagiaire 18h Service
 - Maintien de M. MAUBOUSSIN en remplacement de M. BOSSON (Congé longue maladie qui débouchera en septembre à une retraite anticipée).
 - Maintien de M. FERREC en Pâtisserie et Techniques Culinaires
- CPE : Poste de Mme VERDIER non pourvu, Mme DUCHÊNE reconduit pour assurer le poste de Mme SPINELLA
- Mme OLIVIER est reconduit pour être coordinatrice MLDS de l'établissement

9h ont été alloués à l'établissement pour assurer cette mission.

9h en Heures Supplémentaires ont été alloués à l'établissement pour les classes où la « charge pédagogique » des EBEP deviendrait jugée trop lourde pour des enseignants qui souhaiteraient une co-intervention ([c ci-dessus.](#))

3. Répartition des heures de chef-d'œuvre pour les disciplines générales

Se référer au tableau transmis Pas de questionnement à ce sujet.

4. Examen de la proposition de modifications du règlement intérieur

a. Laïcité

La charte de la laïcité sera, dès la rentrée prochaine, à faire signer par l'élève et son/ses responsable(s) légaux dans le carnet de correspondance. Il est proposé que cette charte soit travaillée avec les élèves par les enseignants de Lettres-Histoire-Géographie-EMC en prévision d'un temps fort lors de la journée de la laïcité qui se tiendra le 9 décembre prochain.

L'établissement demande la vigilance de tous ses membres concernant les signes religieux de toute forme, de rappeler le règlement intérieur, la charte et de signaler tout manquement par un rapport.

b. Tenue

Il est rappelé dans le règlement intérieur que la tenue portée pour se rendre dans notre établissement scolaire doit être décente, correcte, propre et soignée et sans aucun couvre-chef.

La tenue professionnelle doit être respectée conformément à la section où se trouve l'élève.

Le respect de la tenue, qu'elle soit professionnelle ou quotidienne, prépare nos élèves au monde professionnel.

c. Téléphone portable

Toute usage du téléphone portable sera interdit par les élèves à l'intérieur de l'établissement (hormis le foyer) et sauf usage pédagogique impossible à réaliser avec l'ordinateur ou la tablette fournie par la région.

Seule la cour de récréation et le foyer seront des lieux où le téléphone sera autorisé.

Pour toute constatation de l'usage du téléphone sans aucune autorisation, le personnel ou l'enseignant demande à récupérer le téléphone à l'élève. Un rapport sera rédigé. Si l'élève est mineur, le téléphone déposé à la direction sera à récupérer par des responsables légaux de l'élève. Si l'élève est majeur, il peut le récupérer par lui-même à la direction après entretien avec la famille.

d. Conseil de classe

Les mises en garde travail et comportement seront désormais visibles sur le bulletin et non pas uniquement mentionnées dans le dossier de l'élève.

e. Retenue

Un travail est à réaliser avec la vie scolaire : Est-ce que le travail donné à l'élève lors de sa retenue doit venir de l'enseignant qui demandé la retenue ou est-ce que l'élève en retenue doit travailler les cours qu'il manquera ?

5. Questions diverses

- Une autorisation annuelle de sortie scolaire pour les élèves de l'internat a été créée par Mme VALLEE
- Une forte inquiétude émanant des responsables légaux des élèves habitant Melun Val-de-Seine a été reportée de nombreuses fois à la direction. Cette inquiétude concerne la prise de transports en commun et la distance entre le lycée et l'habitation. Pour répondre à ceci, un projet de prévention des rixes a été formulé à la préfecture de Melun. L'établissement a reçu une enveloppe de 10 000€ pour mettre en place trois actions prioritaires :
 - Médiation sur la communication concernant la violence verbale et non verbale (association POINGS de RENCONTRE)
 - Ateliers de philosophie / prévention des fake news et de la radicalisation (association SEVE)
 - Actions en dehors du temps scolaire sur les lieux où il y aurait de la violence : des actions avec le soutien d'éducateurs des quartiers et d'associations culturelles. Cette dernière action est prévue sur des temps hors scolaires, le dispositif « école ouverte » sera donc peut être à mobiliser auprès du rectorat.

Des actions en plus sont envisageables, les projets sont à soumettre CA si un enseignant ou personnel souhaite s'engager dans cette démarche.

Une subvention de 12 000€ de la politique de la ville a été reçue pour sécuriser les parcours de nos élèves.

Certains points sont à discutés entre la direction de l'établissement et la préfecture.

Rédigé par Mme SECCO,